



licenciement et prud'hommes

Par **Jacques 30**, le **26/07/2012** à **16:21**

J'avais commencé à écrire un message qui est parti avant que je finisse.
Je disais pour finir que dans la fonction que j'occupais j'avais été obligé de licencier une personne et le DRH du groupe m'avait dit :

Il faut mettre toutes les fautes reprochées sur la lettre de licenciement car après cela sera trop tard .

Donc dans le cas de mon dossier il me semble que mon ex employeur ne peut rajouter des choses qui ne sont pas sur ma lettre de licenciement.

Bien sûr il faut prendre mes deux messages pour comprendre mes explications.

Si quelqu'un peut me répondre cela me serait agréable et je l'en remercie par avance.

Jacques 30

Par **P.M.**, le **26/07/2012** à **16:26**

Bonjour,

Il faudrait justement que vous repreniez votre message initial car apparemment il n'est pas publié mais effectivement la lettre de licenciement forme les limites du litige en cas de contestation...